

PRIVALTO CONVICTIONS V

Titres de créance à capital garanti à maturité ⁽¹⁾



PRIVALTO

Rémunération dès la souscription
de 3 % annuels *pro rata temporis*
jusqu'au 13 juillet 2011
(rémunération d'ores et déjà incluse
dans le prix de souscription)



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Durée d'investissement conseillée et permettant de bénéficier de la formule de remboursement : 6 ans. La garantie en capital ne profite qu'aux seuls souscripteurs conservant leur support jusqu'à sa maturité effective. En cas de sortie du support avant l'échéance (par suite de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré), celle-ci se fera aux conditions de marché en vigueur. Ainsi le montant remboursé dans l'une quelconque de ces hypothèses pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule. Il existe donc un risque de perte en capital.

L'investisseur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA, Fitch Ratings AA-)

Éligibilité : Compte-titres, contrat de capitalisation et contrat d'assurance vie

Le prospectus d'émission des Titres de créance proposés a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise, le 8 avril 2011. Il est disponible sur les sites Internet www.bourse.lu et www.privalto.fr. Les investisseurs sont invités à en prendre connaissance avant toute souscription et notamment à en lire attentivement la rubrique « facteurs de risques ».

Ce support est établi par BNP Paribas.

Documentation à caractère promotionnel communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.



PRIVALTO CONVICTIONS V

Privalto Convictions V, titres de créance de maturité 6 ans émis par BNP Paribas S.A., offre :

- Une exposition via la stratégie *BNP Paribas Fonds Europe* à trois fonds de sociétés de gestion renommées sur une durée de 6 ans maximum ;
- Une protection intégrale du capital à maturité des 6 ans ⁽¹⁾ ;
- Une participation variable à la performance des fonds grâce à un Panier évolutif ;
- Une indexation à hauteur de 90 % de la performance finale du Panier à maturité ;
- Un mécanisme d'enregistrement de 90 % du niveau atteint par le Panier chaque semestre.

TROIS FONDS DE SOCIÉTÉS DE GESTION RENOMMÉES

Privalto Convictions V est adossé à la stratégie *BNP Paribas Fonds Europe* (ci-après la « Stratégie »), composé de :

- **3 fonds** (pondérés de la façon suivante) :

34 % **Tricolore Rendement** (code ISIN : FR0010588343) : OPCVM investi dans les valeurs françaises offrant un profil de risque limité, obtenu en ne sélectionnant que les valeurs offrant des rendements soutenables dans la durée et présentant une décote.

Filiale de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Edmond de Rothschild Asset Management est spécialisée dans la gestion actions, obligations convertibles et l'allocation d'actifs. Au 28 février 2011, elle gère 14,7 milliards d'euros.

33 % **Franklin Mutual European Fund** (code ISIN : LU0140363002) : OPCVM investi dans des actions sous-évaluées de sociétés européennes ou ayant leurs activités principales en Europe. La stratégie d'investissement du fonds est destinée à produire sur le long terme une performance supérieure en ayant une volatilité inférieure à celle du marché.

Franklin Templeton est une société de gestion d'actifs indépendante qui gère 693,7 milliards de dollars au 28 février 2011 et suit une philosophie d'investissement basée sur la recherche interne, l'analyse fondamentale, la diversification et l'investissement de long terme.

33 % **Mandarine Valeur** (code ISIN : FR0010554303) : OPCVM investi en actions européennes se focalisant sur les valeurs sous-évaluées par le marché et bénéficiant d'un élément déclencheur (catalyseur) d'une appréciation de prix. Contrariant et pleinement investi, le fonds est concentré sur un petit nombre de fortes convictions.

Mandarine Gestion est un gérant indépendant, spécialiste de la sélection d'actions européennes. Créée en 2008, la société gère au 28 février 2011 près d'1,8 milliard d'euros.

Sources : EDRAM, Franklin Templeton, Mandarine Gestion

- Une poche monétaire utilisée pour limiter le risque : La volatilité est l'indicateur de référence du risque sur les marchés. Lorsque la volatilité des fonds s'accroît, un système de contrôle du risque permet de réduire le poids des fonds au sein de la Stratégie au profit de l'investissement sur un actif sans risque : la poche monétaire. Lorsqu'au contraire la volatilité diminue, le poids des fonds dans la Stratégie est augmenté.

L'investisseur bénéficie potentiellement d'un moteur de performance lié au comportement de trois fonds de sociétés de gestion réputées, ainsi que d'un mécanisme visant à atténuer l'effet de toute correction importante en situation de marché instable.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A. Les termes « capital », « capital initial », « capital investi » et « investissement initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Titres de créance soit 1 000 €. Le montant remboursé est calculé sur la base de cette valeur nominale.

Privalto Convictions V optimise l'accès à la Stratégie BNP Paribas Fonds Europe, avec :

UNE PROTECTION INTÉGRALE DU CAPITAL À MATURITÉ ⁽¹⁾⁽²⁾

Quelle que soit la performance de la Stratégie au bout des 6 ans, Privalto Convictions V restitue au minimum l'investissement initial à l'échéance.⁽¹⁾

L'investisseur est assuré de récupérer son capital à maturité.⁽¹⁾

UN PANIER ÉVOLUTIF

Privalto Convictions V repose sur un panier évolutif (ci-après le « Panier »), qui investit sur la stratégie *BNP Paribas Fonds Europe*. L'allocation du Panier évolue au cours du temps : l'exposition à la Stratégie peut être partielle (la part résiduelle du Panier est alors conservée sous forme de liquidités), totale, et même atteindre 150 % :

- L'exposition à la Stratégie **augmente**, dans la limite de 150 %, lorsque le Panier enregistre des **performances satisfaisantes**.
- Elle **diminue**, en conservant un minimum de 15 %, lorsque le Panier enregistre des **performances défavorables**.

En effet, le niveau atteint par le Panier est comparé chaque jour à une ligne de référence qui augmente progressivement ⁽³⁾. Plus le niveau du Panier est supérieur à la ligne de référence (la performance est « satisfaisante »), plus l'exposition à la Stratégie augmente. Dans le cas contraire (la performance est « défavorable »), l'exposition diminue.

L'exposition supérieure à 100 % vise à amplifier les bonnes performances potentielles de la Stratégie ; l'exposition partielle à en amortir les contre-performances. Toutefois, en cas d'inflexion brutale à la hausse comme à la baisse, le **Panier peut temporairement générer une sous-performance par rapport à la Stratégie** car tout ajustement de l'exposition prend effet dans un délai de trois jours ouvrés.

La participation de l'investisseur est adaptée à l'évolution des trois fonds afin d'exploiter au mieux les tendances de marché.

90 % DE LA PERFORMANCE FINALE DU PANIER À MATURITÉ

À la date de constatation finale, on observe la progression du Panier par rapport à son niveau d'origine. Si elle est positive, l'investisseur est alors assuré de recevoir, en sus du capital initial, une prime de remboursement de **90 % de la performance finale positive du Panier**.⁽¹⁾

Par exemple, si le Panier gagne 110 % par rapport à son niveau d'origine, le produit assure un niveau de remboursement minimum de $100 \% + (90 \% \times 110 \%) = 199 \%$ du capital initial⁽¹⁾, soit un taux de rendement actuariel brut de 12,1 % ⁽¹⁾.

L'investisseur bénéficie de façon partielle mais significative d'une hausse potentielle des fonds grâce à un niveau d'indexation élevé.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

(2) En cas de survenance d'un Événement Extraordinaire tel que décrit dans le prospectus des Titres de créance, chaque porteur se verra rembourser par Titre de créance, à la Date de maturité, un montant qui sera le maximum entre :

(i) la Valeur Nominal par Titre de créance et,

(ii) la juste valeur de marché des Titres de créance qui sera déterminée de bonne foi par l'Agent de Calcul à la date de survenance de l'Événement Extraordinaire affectant la Stratégie ou les fonds, qui devra agir au mieux des intérêts des porteurs.

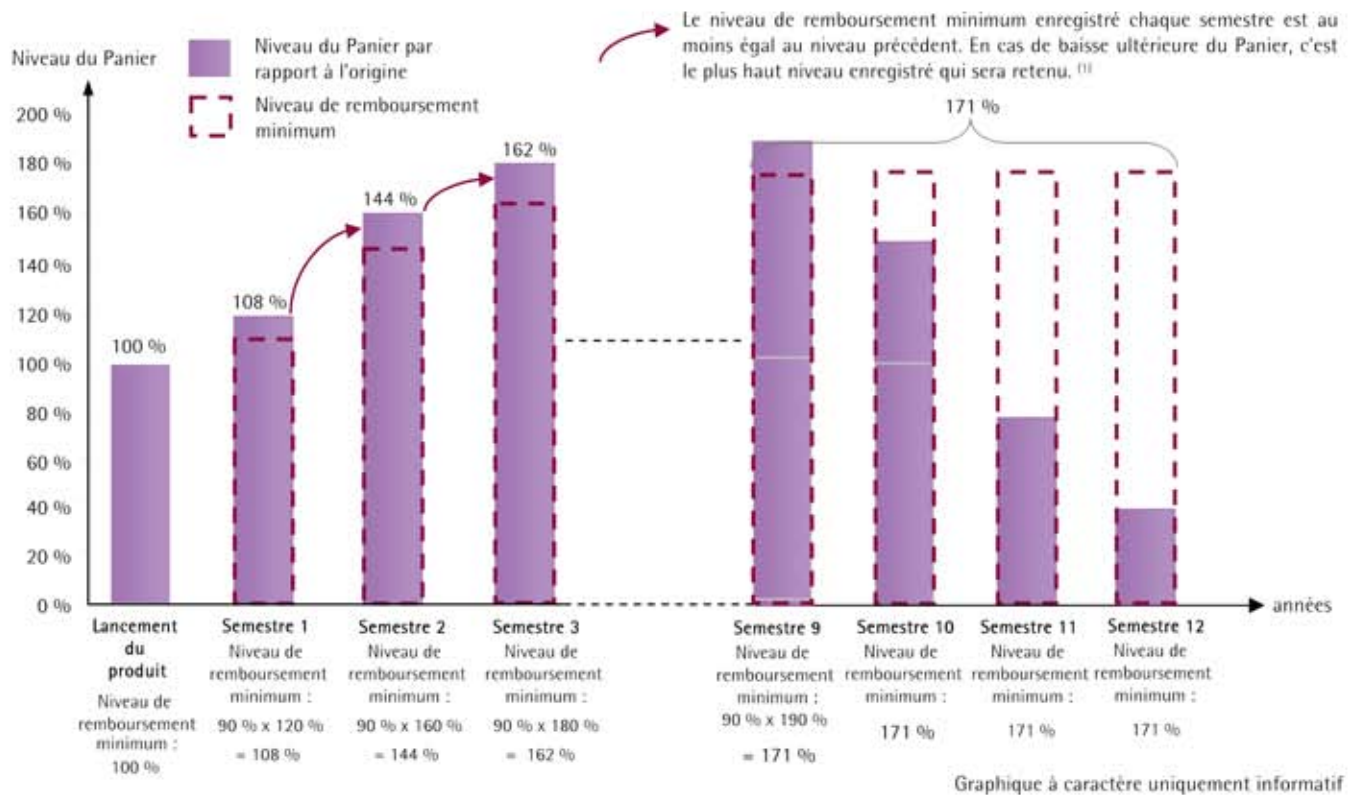
(3) Fixée au départ à 82 %, la ligne de référence croît durant la vie du produit jusqu'à atteindre 100 % à maturité. Elle vaut ainsi par exemple 85 % le 13 juillet 2012, 88 % le 12 juillet 2013, 91 % le 13 juillet 2014, 94 % le 13 juillet 2015 et 97 % le 13 juillet 2016.

UN MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DE 90 % DU NIVEAU ATTEINT PAR LE PANIER CHAQUE SEMESTRE

Afin de protéger l'investisseur contre un éventuel retournement de marché, on enregistre tous les 6 mois 90 % du niveau atteint par le Panier. À maturité, l'investisseur est assuré d'être remboursé au moins à hauteur du plus haut des niveaux ainsi enregistrés. ⁽¹⁾

Par exemple, si un semestre, le Panier se situe à 190 % de son niveau d'origine, le niveau de remboursement minimum sera de $190 \% \times 90 \% = 171 \%$ du capital initial⁽¹⁾, soit un taux de rendement actuariel brut de 9,35 % ⁽¹⁾.

Dès qu'un semestre, le niveau enregistré est supérieur au niveau initial du Panier, le remboursement à maturité est d'ores et déjà supérieur au capital investi.



Graphique à caractère uniquement informatif

AVANTAGES

- Capital intégralement remboursé à échéance⁽¹⁾
- Exposition à la Stratégie revue quotidiennement pour tirer profit du contexte de marché s'il est porteur et en limiter l'effet s'il est défavorable
- Possible sécurisation de niveaux de remboursement croissants permettant au produit de générer une performance supérieure à celle du Panier en cas de retournement de marché

INCONVÉNIENTS

- En cas de revente des Titres de créance avant la date de maturité, impossibilité de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, en particulier, peut être partielle ou totale
- Risque de ne recevoir à maturité aucune prime de remboursement en sus du capital⁽¹⁾ si la performance finale du Panier est négative et si aucun des niveaux de remboursement enregistrés en cours de vie n'est supérieur au niveau d'origine
- Risque d'écart entre la performance des fonds et celle du Panier du fait des mécanismes mis en œuvre (contrôle du risque, exposition évolutive)
- Indexation partielle du produit au Panier pouvant conduire à une sous-performance par rapport à un investissement direct sur les fonds

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

EN RÉSUMÉ

A l'échéance des 6 ans, Privalto Convictions V verse le plus haut montant entre :

L'intégralité du capital initial ⁽¹⁾

+

90 % de la performance finale positive du Panier évolutif générée grâce aux 3 fonds

ET

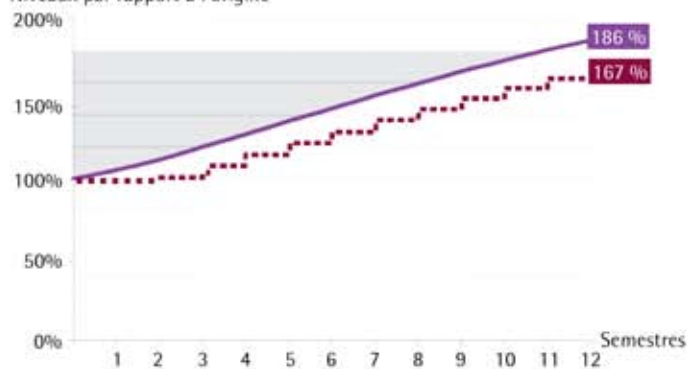
Le plus haut des niveaux de remboursement minimum enregistrés chaque semestre

SCENARI DE MARCHÉ

— Niveau du Panier

..... Niveau de remboursement minimum valable à maturité

Niveaux par rapport à l'origine



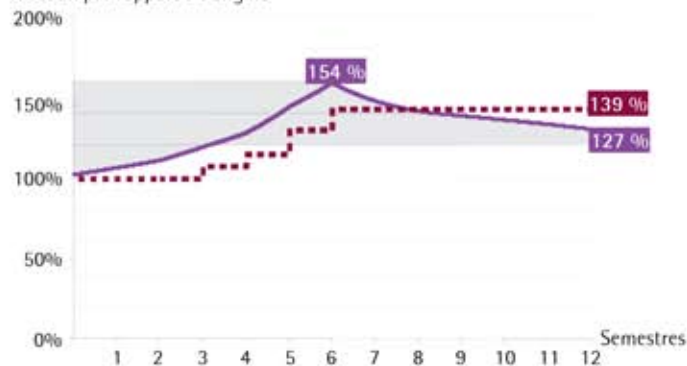
Scénario favorable : hausse continue du niveau du Panier

La bonne performance des fonds permet au niveau du Panier de croître en permanence. Il atteint ainsi son plus haut niveau (186 %) à la dernière date de constatation semestrielle.

Si ce plus haut niveau permet de garantir 90 % x 186 % = 167 % du capital à maturité, la performance de 86 % correspondante permet de restituer un meilleur remboursement : 100 % + (90 % x 86 %) = 177 % du capital. C'est donc ce dernier niveau qui s'applique.

Privalto Convictions V rembourse donc l'investisseur à hauteur de 177 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel brut de 10 %⁽¹⁾ (contre un taux de rendement actuariel de 10,89 % pour la Stratégie).

Niveaux par rapport à l'origine



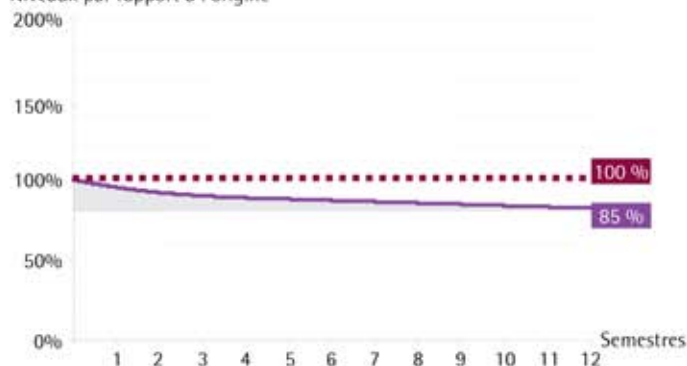
Scénario médian : hausse puis baisse du niveau du Panier

Grâce à la participation variable à la performance des fonds, le Panier se situe à maturité à 127 % de son niveau initial, en dépit d'un retournement de marché.

Le plus haut niveau de remboursement enregistré en cours de vie du produit s'élève à 90 % x 154 % = 139 % et permet d'obtenir un meilleur remboursement.

Privalto Convictions V rembourse donc l'investisseur à hauteur de 139 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel brut de 5,6 %⁽¹⁾ (contre un taux de rendement actuariel de 4,06 % pour la Stratégie).

Niveaux par rapport à l'origine



Scénario défavorable : baisse continue du niveau du Panier

Le Panier évolutif permet de limiter l'impact d'un repli de marché : il clôture à maturité à 85 % de son niveau initial.

Ce contexte défavorable n'a pas permis d'enregistrer en cours de vie du produit un niveau de remboursement supérieur à 100 %.

À maturité, l'investisseur reçoit 100 % de son investissement initial grâce à la garantie en capital, soit un taux de rendement actuariel brut de 0 %⁽¹⁾ (contre un taux de rendement actuariel de -2,67 % pour la Stratégie).

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A. Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- Code ISIN : FR0011025089
- Appellation commerciale : Privalto Convictions V
- Forme juridique : Obligations de droit français remboursées au pair à maturité
- Cotation : Bourse du Luxembourg
- Émetteur : BNP Paribas S.A. (S&P AA / Moody's Aa2 / Fitch AA-)
- Devise : EUR
- Valeur nominale : 1 000 euros
- Date d'émission : 11 avril 2011
- Prix d'émission : 99,20 %

- Rémunération pendant la période de souscription : 3 % annuels *pro rata temporis*, d'ores et déjà incluse dans le prix de souscription
- Sous-jacent : Stratégie BNP Paribas *Fonds Europe*
- Frais : Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et/ou de structuration et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,20 % du montant de l'émission.
- Date de constatation initiale : 13 juillet 2011
- Dates de constatation intermédiaires : 6 janvier 2012, 6 juillet 2012, 7 janvier 2013, 8 juillet 2013, 6 janvier 2014, 7 juillet 2014, 6 janvier 2015, 6 juillet 2015, 6 janvier 2016, 6 juillet 2016 et 6 janvier 2017
- Date de constatation finale : 6 juillet 2017
- Date de maturité : 13 juillet 2017
- Après la période de souscription : Privalto Convictions V peut être revendu sur le marché secondaire sans frais et acheté dans la limite de l'enveloppe disponible.
- Valorisation : Quotidienne. Le prix de rachat sera calculé à partir de la valorisation théorique de marché des titres de créance.

Ce produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT :

Privalto Convictions V (ci-après les « Titres ») sont des titres de créance dont le capital est remboursé au pair à maturité, cotées en Bourse de Luxembourg pouvant être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur Privalto Convictions V. Privalto Convictions V est notamment proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. **BNP Paribas recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus.** Les sociétés du Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Titres par BNP Paribas Arbitrage SNC, agissant en tant que preneur ferme des Titres, pourra intervenir par voie d'offre au public en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, du fait de l'envoi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à l'Autorité des Marchés Financiers d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Le Prospectus d'émission des Titres a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise le 8 avril 2011. Des exemplaires du Prospectus peuvent être obtenus sur simple demande auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L 2085 Luxembourg et sont disponibles sur les sites Internet www.privalto.fr et www.bourse.lu. La stratégie *BNP Paribas Fonds Europe* (la « Stratégie ») est la propriété exclusive de BNP Paribas (le « Promoteur de la Stratégie »). BNP Paribas Arbitrage SNC (l'« Agent de Calcul ») et le Promoteur de la Stratégie ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de la composition, du calcul, de la publication et de l'ajustement de la Stratégie, ni celles des données incluses dans cette Stratégie ou de celles sur lesquelles la Stratégie est basée. L'Agent de Calcul et le Promoteur de la Stratégie déclinent toute responsabilité au titre des éventuelles erreurs, omissions ou interruptions relatives à la Stratégie. L'Agent de Calcul et le Promoteur de la Stratégie ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, (i) quant aux résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de la Stratégie ou les données la composant et (ii) quant à la valeur marchande ou l'adéquation de la Stratégie à une fin donnée. En conséquence, le Promoteur de la Stratégie et l'Agent de Calcul ne sauraient être responsables d'un quelconque dommage (direct ou indirect) ou perte résultant de l'utilisation de la Stratégie.